



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX
الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום



RECONNAISSANCE DE LA PALESTINE ? OUI, MAIS PAS SANS SANCTIONS EFFICACES CONTRE ISRAEL !

Aujourd'hui l'actualité est marquée notamment par une mobilisation médiatique sur la question de la reconnaissance de la Palestine.

Cette reconnaissance, tous les amis de la Palestine soutiennent son principe.

Elle ne peut que contribuer à un plus grand isolement de l'Etat d'Israël, et la Palestine deviendrait alors non plus un « territoire occupé » mais un Etat occupé.

Mais pousser à la reconnaissance de la Palestine sans créer un rapport de force qui impose des sanctions efficaces contre Israël ne peut que contribuer à préserver le statu quo, à soutenir ou cautionner de fait la continuation du blocus de Gaza, la politique de colonisation de la Cisjordanie, de judaïsation de Jérusalem et d'exclusion des Palestiniens d'Israël, lesquels sont traités comme des sous-citoyens chez eux.

Souvenons-nous.

L'Avis émis en juillet 2004 par la Cour Internationale de Justice contre le Mur et le régime qui lui est associé est resté sans en effet, ce qui a conduit un an plus tard au lancement par plus de 170 associations de la société civile palestinienne de la Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), à l'image de la campagne qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Autre exemple : faute de sanctions contre Israël, la reconnaissance de la Palestine par l'UNESCO n'a pas empêché Israël d'imposer la floraison de « parcs nationaux » israéliens en territoire occupé, le contrôle de hauts lieux patrimoniaux palestiniens comme par exemple à Hébron, et les provocations actuelles sur l'Esplanade des Mosquées.

Sans sanctions, la reconnaissance purement de principe de la Palestine peut aboutir à des conséquences catastrophiques : Israël peut en prendre prétexte pour considérer que la question des réfugiés ne la concerne plus et pour estimer que les Palestiniens d'Israël peuvent ne plus être considérés comme citoyens de ce pays.

Un Etat virtuel désarmé composé de bantoustans contrôlés par la puissance sur-armée qu'est Israël : cette perspective est un risque réel.

Elle serait le prolongement du projet de loi que le gouvernement Netanyahu veut présenter à la Knesset (parlement israélien) et qui consisterait à faire d'Israël « l'Etat-nation du peuple juif ». Les ambiguïtés de la formule « Etat juif et démocratique » ne suffisaient pas : là ce serait encore plus clair !

Les sanctions qui s'imposent sont connues :

- la poursuite des criminels de guerre israéliens par la Cour Pénale Internationale, ce qui d'ailleurs aurait déjà pu se produire même si la Palestine restait simplement « Etat observateur » à l'ONU
- la rupture de l'Accord d'association (tarifs douaniers préférentiels) entre l'Union européenne et Israël
- l'embargo sur tout commerce d'armes avec Israël
- la poursuite du mouvement citoyen BDS.

L'UJFP participe aux rassemblements pour la reconnaissance de la Palestine, mais tient à souligner que cette reconnaissance n'aura pas une portée réelle sans sanctions énergiques contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce que les droits des Palestiniens soient réalisés : fin du blocus de Gaza, fin de l'occupation, de la colonisation, démantèlement du Mur d'apartheid, égalité des droits des Palestiniens d'Israël, droit au retour des réfugiés.

L'élargissement de la campagne BDS, qui remporte des succès importants, est un moyen de pression citoyen particulièrement crucial face à Israël et à ses alliés ou complices. Elle construit un rapport de force pour mettre fin aux violations constantes du droit international par un Etat voyou qui cherche à écraser la résistance du peuple autochtone palestinien.

Le bureau national de l'UJFP, le 27 novembre 2014

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 81 89 95 25 • E-mail : contact@ujfp.org : • Site web : www.ujfp.org

Page facebook : www.facebook.com/UJFP.Officiel • Compte twitter: @contactujfp